

ÉDITION 2026

Guide pratique DES DÉCHETS



ça se
jette
où?



**Terres
Toulouises**
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

— de déchets + de tri

Sommaire

Calendrier des collectes	→ 3
Ordures ménagères	→ 4-6
Papiers et cartons	→ 7
Emballages	→ 8-9
Déchets alimentaires	→ 10-12
Verre	→ 13
Déchèteries intercommunales	→ 14-16
Déchèteries vertes intercommunales	→ 17
Déchets dangereux	→ 18-19
Textiles	→ 20
Encombrants	→ 21

Ordures ménagères : plus je trie, moins je paye

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères Incitative (TEOMi) est mise en place **pour inciter au tri et à la réduction des déchets**.

Elle est payée par **tout(e) propriétaire d'un logement** via la taxe foncière. Quand le logement est loué, le(la) propriétaire la répercute dans les charges de ses locataires.

Le coût du service des déchets ménagers comprend la gestion des ordures ménagères, des recyclables, des deux déchèteries intercommunales, des déchets verts et les actions de prévention.

TEOMi

(Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative)



Part fixe

Base foncière
dont l'évolution est
décidée par l'État



Taux intercommunal
voté par la
communauté de
communes Terres
Touloises



Part incitative

qui dépend du
volume d'ordures
ménagères produites



Consultez les tarifs sur

www.terrestouloises.com

rubrique « Terres Touloises au quotidien »



L'info en +



Depuis 2010, les habitant(e)s du territoire de la communauté de communes Terres Touloises ont diminué de 44 % leur production annuelle d'ordures ménagères.

Édition octobre 2026

Crédits photos : Adobestock et communauté de communes Terres Touloises

Conception : service communication de la communauté de communes Terres Touloises

Impression : Exaprint

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

Rappel des fréquences de collecte



**LES ORDURES MÉNAGÈRES
SONT COLLECTÉES
UNE SEMAINE SUR DEUX**



**LES EMBALLAGES (SAC JAUNE)
SONT COLLECTÉS
TOUTES LES SEMAINES**

Calendrier des collectes

COMMUNES	ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES	COMMUNES	ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES
Aingeray	MARDI	VENDREDI	Lagney	JEUDI	
Andilly	LUNDI	VENDREDI	Laneuveville-derrière-Foug	JEUDI	
Ansauville	LUNDI		Lay-Saint-Rémy	JEUDI	
Avrainville	LUNDI	JEUDI	Lucey	LUNDI	
Bicqueley	LUNDI		Manoncourt-en-Woëvre	LUNDI	
Bois-de-Haye	MARDI	VENDREDI	Manonville	LUNDI	
Boucq	JEUDI	VENDREDI	Ménil-la-Tour	LUNDI	
Bouvron	LUNDI		Minorville	LUNDI	VENDREDI
Bruley	LUNDI		Noviant-aux-Prés	LUNDI	VENDREDI
Charmes-la-Côte	LUNDI		Pagny-derrière-Barine	MERCREDI	
Chaudeney-sur-Moselle	LUNDI		Pierre-la-Treiche	LUNDI	
Choloy-Ménillot	MERCREDI		Royaumeix	LUNDI	
Domèvre-en-Haye	LUNDI		Sanzey	JEUDI	
Domgermain	JEUDI		Toul - Saint Mansuy	JEUDI	
Dommartin-lès-Toul	MERCREDI		Toul - Gama, Saint Èvre, Valcourt, gare SNCF ¹	VENDREDI	
Écrouves	MERCREDI	MARDI	Toul - Saint Michel, Briffoux ²	MERCREDI	
Fontenoy-sur-Moselle	JEUDI	JEUDI	Toul - Croix de Metz, Régina Village ³	VENDREDI	
Foug	LUNDI	MARDI	Tremblecourt	LUNDI	VENDREDI
Francheville	MARDI	JEUDI	Trondes	JEUDI	VENDREDI
Gondreville	MARDI	JEUDI	Villey-le-Sec	MERCREDI	
Grosrouvres	LUNDI		Villey-Saint-Étienne	JEUDI	JEUDI
Gye	LUNDI				
Jaillon	MARDI	JEUDI			

Semaines paires

Semaines impaires



Collecte en sacs jaunes



Conteneurs en accès libre

¹ sauf l'intégralité des rues François Badot, Nungesser et Coli et du chemin de Franchemarre (voir Écrouves)

² y compris l'intégralité de la rue du Chaveau et du chemin de Vouachalons

³ sauf l'intégralité de la rue du Chaveau et du chemin de Vouachalons (voir Toul - Saint Michel, Briffoux)

Calendrier des collectes :



www.terrestouloises.com



Télécharger l'appli Intramuros



Ordures ménagères

Collecte en porte-à-porte



- **Sortie des bacs** : la veille au soir et rentrée après la collecte
- **Ramassage** : de 5h à 13h (avancée à 3h en période estivale)
- **Collecte** : toutes les 2 semaines
- **Jour férié** : la collecte est reportée au samedi suivant

Besoin d'un bac plus petit ou plus grand ?

Un changement de bac est **gratuit 1 fois par an** et par foyer. Contacter la communauté de communes Terres Toulaises.

Quelle taille de bac est la plus adaptée pour mon foyer ?

- **bac de 80 litres**, idéal pour un foyer de 1 à 2 personnes*
- **bac de 140 litres**, idéal pour un foyer de 1 à 4 personnes*
- **bac de 240 litres**, idéal pour un foyer de 3 à 6 personnes*
- **bac de 360 litres**, idéal pour un foyer de 5 à 8 personnes*
- **bac de 660 litres**, remise exceptionnelle

*à titre indicatif

Note : si vous êtes locataire, c'est à votre propriétaire d'effectuer les démarches.

Votre logement ne vous permet pas de rentrer votre bac ?

La communauté de communes Terres Toulaises vous fournit gratuitement un bras-sard jaune (mis sur votre bac, il ne sera pas collecté) et/ou un verrou uniquement si vous ne pouvez pas rentrer votre bac dans votre propriété (pas de cours ni de garage). Le cas échéant, la pose d'un verrou est payante selon les tarifs en vigueur votés par la communauté de communes Terres Toulaises.

L'info en +

- **Il n'existe pas de tarif forfaitaire**, chaque levée est comptabilisée et facturée
- **Deux levées me seront comptabilisées** si mon bac est débordant (couvercle qui ne referme pas lors d'une pression de la main)
- **Mon bac ne sera pas collecté** : s'il est trop lourd, autre que celui fourni par la communauté de communes Terres Toulaises, non identifiable, abîmé ou au contenu non-conforme



J'ai raté mon jour de collecte ? J'appelle la communauté de communes Terres Toulaises pour envisager une solution.



Sont concernés : certains quartiers des communes d'Écrouves, de Foug et de Toul. Se renseigner auprès de la communauté de communes Terres Toulaises.

- Conteneurs accessibles avec badge 24h sur 24h
- 1 ouverture complète de trappe = 1 dépôt enregistré

Mode d'emploi



1

Je badge



2

J'entends un petit bip : j'ouvre la trappe



3

Je place mon sac sans le tasser
1 trappe = 80 litres



4

Je referme la trappe (qui se verrouille à nouveau)

À savoir

- Si vous êtes locataire, c'est à votre propriétaire de faire la demande de badges.
- Mon badge donne **accès à l'ensemble des conteneurs du territoire** ainsi qu'**aux 2 déchèteries intercommunales**.
- Il n'existe pas de tarif forfaitaire, chaque badgeage est comptabilisé et facturé.
- **Je suis locataire** : quand je déménage, je rends mes badges au propriétaire, à l'agent(e) ou au bailleur.
- **Je suis propriétaire** : si je vends mon logement, je laisse mes badges aux nouveaux propriétaires.

Attention !



Aucun dépôt au pied du conteneur sous peine de payer 150 € de frais d'enlèvement.



Le bon réflexe



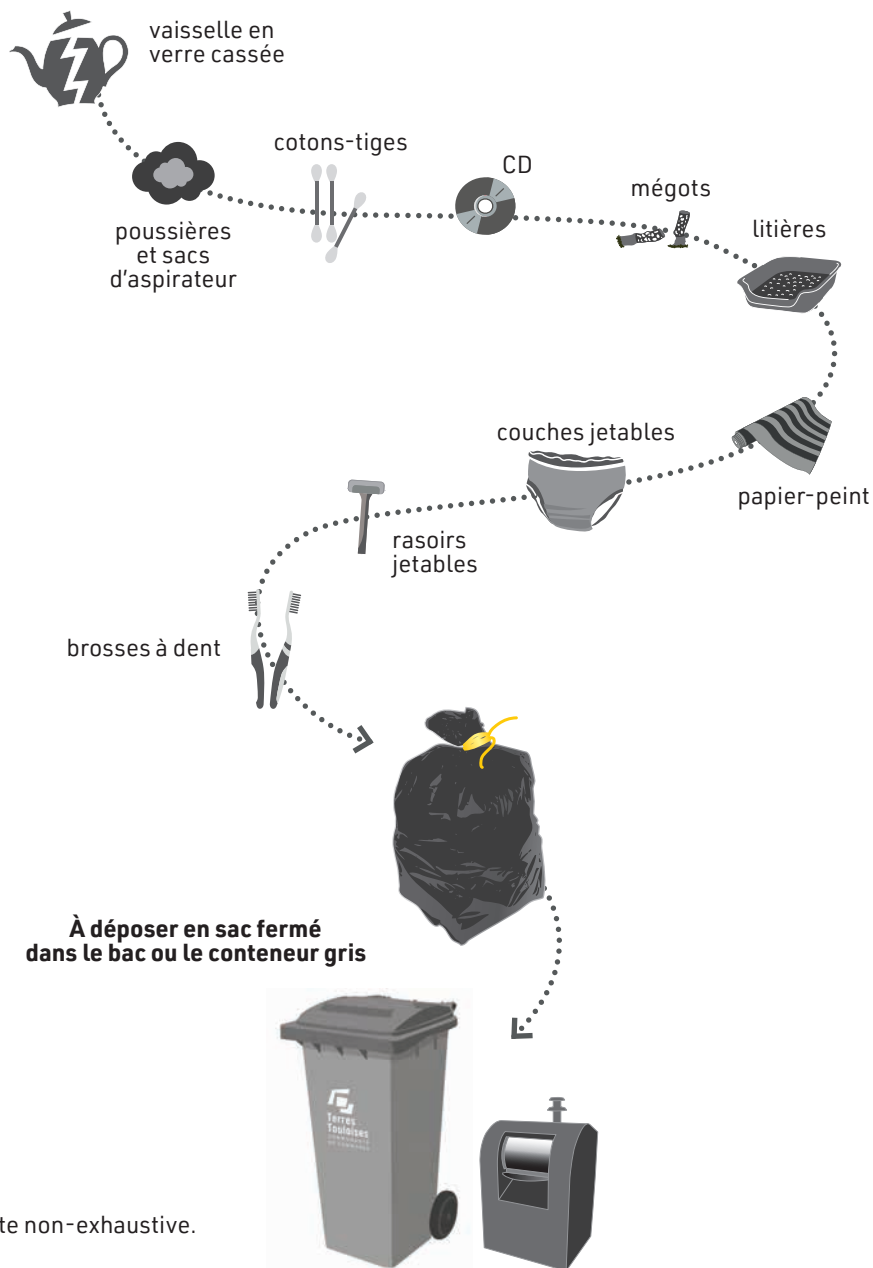
Si un conteneur ne fonctionne pas, je note son numéro et je le signale à la communauté de communes Terres Toulaises.

L'info en +

En 2025, la moyenne des déchets sur le territoire de la communauté de communes Terres Toulaises s'élevait à **134 kg par habitant(e)** (moyenne régionale : 189 kg par habitant(e)).



Ordures ménagères

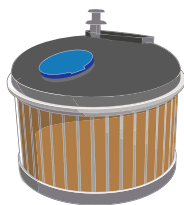


Liste non-exhaustive.

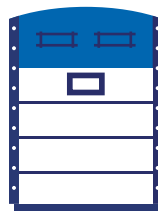
Papiers et cartons



Conteneur
enterré bleu



Conteneur
semi-enterré bleu



Conteneur
aérien bleu

Conteneurs en accès libre



Astuce tri

Collé sur ma boîte aux lettres, l'autocollant « stop pub » évite le dépôt de publicités qui finissent généralement dans le conteneur papiers/cartons.



Disponible gratuitement au siège de la communauté de communes Terres Toulouaises ou en mairies.

Info tri



91% des papiers et cartons collectés sur le territoire sont recyclés dans le Grand Est.



Emballages



briques
alimentaires



emballages et
flacons en
plastiques



emballages
en métal
et en aluminium



pots, boîtes
et barquettes



sacs, sachets
et films plastiques

À ne pas mettre



plastiques qui
ne sont pas des
emballages



couches
jetables



mouchoirs,
lingettes,
essuie-tout



papiers peints,
cadeaux, calques,
papiers gras
ou sales



pots de
peinture



litière

Les bons gestes

Tous ces emballages doivent être déposés :

- vides
- non lavés
- non imbriqués
- séparés si les emballages sont composés de matières différentes

Équipements



Des sacs cabas sont disponibles gratuitement à la communauté de communes Terres Toulaises ou en mairies pour le stockage temporaire de vos emballages.



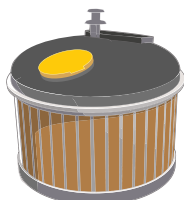
Où déposer ?

Conteneurs

→ En accès libre



Conteneur
enterré jaune



Conteneur
semi-enterré jaune



Conteneur
aérien jaune

TROUVER LE POINT TRI LE + PROCHE



Sacs jaunes

→ Collecte en porte-à-porte toutes les semaines



Les rouleaux de sacs
jaunes sont disponibles
gratuitement en mairie.

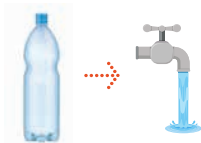
JOUR FÉRIÉ

Si la collecte tombe un jour férié, elle est reportée au
samedi suivant.

COMMUNES CONCERNÉES

Aingeray, Andilly, Avrainville, Bois-de-Haye, Boucq,
Écrouves, Fontenoy-sur-Moselle, Foug, Francheville,
Gondreville, Jaillon, Minorville, Noviant-aux-Prés,
Tremblecourt, Trondes, Villey-Saint-Étienne.

Le bon réflexe



Je n'achète plus d'eau en bou-
teille et je bois l'eau du robinet.

L'info en +



Des déchets mal triés et c'est tout le
monde qui paie :

- verre : **613 € par tonne** facturés en plus
- ordures ménagères (litière, couches ...) :
364 € par tonne facturés en plus
- vêtements : **736 € par tonne** facturés en plus



Déchets alimentaires

Dépôt en conteneur ou sur site de compostage partagé

Déchets acceptés



peaux/pelures
de fruits
(y compris agrumes)



coquilles d'œuf,
de noisettes,
de noix



épluchures
de légumes



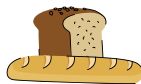
légumes
et fruits gâtés



marc de
café et thé
(avec filtre papier)



restes de repas
cuits et crus



pains



essuie tout



plantes fanées
(plante avec terre et
racines, sans pot)



bouquets
de fleurs fanées

CONTENEURS UNIQUEMENT



croûtes et restes
de fromage



restes de viande,
de poisson et crustacés

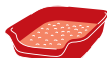
À ne pas mettre



sacs dits
« biodégradables »



excréments



litières

Déchèterie



capsules en
aluminium



Déchèterie

huiles de
friture
usagées

Conteneurs

→ En accès libre



Équipements



Bioseau ajouré et sacs kraft
disponibles à l'achat à la com-
munauté de communes Terres
Touloises.

LOCALISATION

Liste des sites équipés de conte-
neurs à déchets alimentaires



Sites de compostage partagés

→ En accès libre



→ Je dépose les déchets acceptés **sans sacs plastiques** (même ceux dits biodégradables) dans le bac de dépôt et j'alterne avec des couches de broyat pris dans le module 2.



Module 1
bac de dépôt



Module 2
réserve de broyat



Module 3
bac de maturation

LOCALISATION

Liste des sites
de compostage
partagé



Équipements



Bioseau disponible à l'achat
à la communauté de com-
munes Terres Toulaises.



Un(e) référent(e) est identifié(e) et assure le suivi du site.
Si vous constatez un dysfonctionnement, contactez la
communauté de communes Terres Toulaises.



1 Je jette mes biodéchets
dans le bioseau



2 J'emporte
mon sac kraft



3 Je dépose le sac
dans le conteneur dédié
aux biodéchets



4
Amendement
organique
pour le jardin



Bioénergie

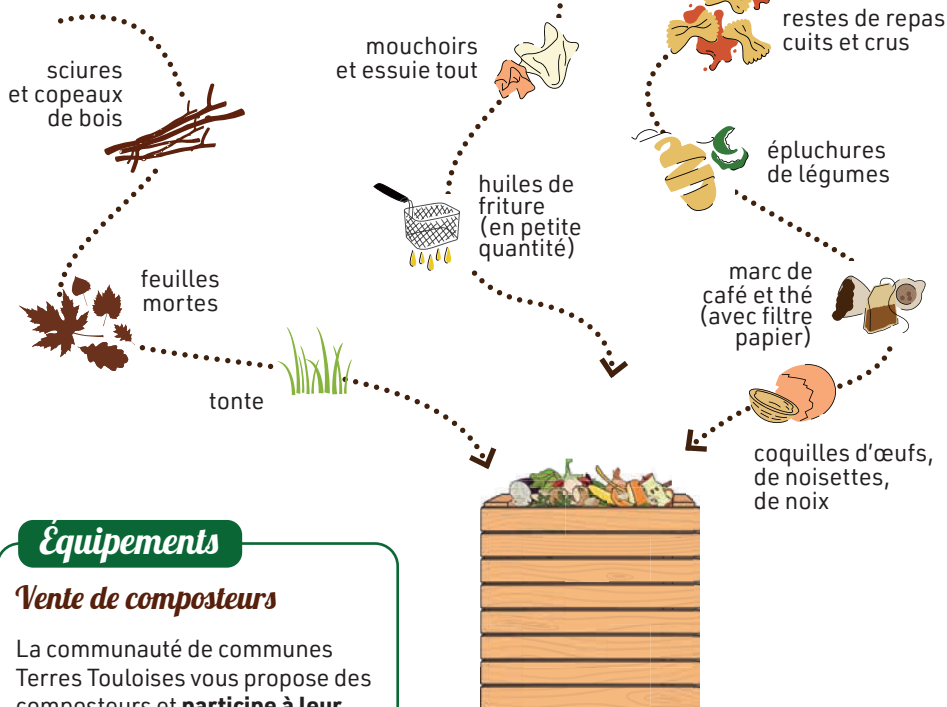
→ Je dépose mes déchets alimentaires **sans sacs plastiques** même ceux dits biodégradables.

→ Je **referme bien la trappe** pour les modèles avec poignée.



Compostage individuel

Déchets acceptés



Équipements

Vente de composteurs

La communauté de communes Terres Toulaises vous propose des composteurs et **participe à leur acquisition.**



2 modèles de composteurs (bois) :

→ 300 litres

→ 600 litres

Accessoires en vente :



bioseau



aérateur

Renseignez-vous sur les disponibilités et les tarifs au 03 83 43 23 76.

À ne pas mettre



litières



mégots



gros branchages



poussières d'aspirateur



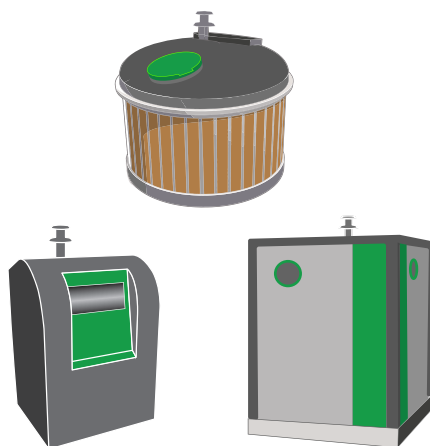
excréments

Verre



Conteneurs

→ En accès libre



À ne pas mettre ❌



vaisselle, cassée
ou non, même
transparente



verres



miroirs



ampoules



pots en
terre cuite



porcelaine,
cristal, pyrex,
vitrocéramique

Bouchons et couvercles doivent
être séparés et déposés avec les
emballages



Info tri



Le verre est un matériau
recyclable à 100 % et à
l'infini.



=



1 bouteille

1 bouteille

1 tonne de verre = 2 138 nouvelles
bouteilles de 75 cl.



Déchèteries intercommunales

Déchets acceptés



cartons



ferrailles et métaux



gravats inertes



bois



batteries, piles



meublier



huiles de vidange et végétales



lampes, ampoules et néons



plâtre



cartouches d'encre



peintures et solvants



déchets électriques et électroniques (voir p.18)



pneumatiques avec ou sans jante



déchets verts



jouets



articles de bricolage et jardinage



capsules Nespresso®



déchets diffus spécifiques dont bidons de combustibles (voir p.19)

Les déchets refusés



amiante



panneaux photovoltaïques



extincteurs



bouteilles de gaz



déchets d'activités et de soins à risques infectieux

Avant de partir :

→ Démontez vos meubles pour qu'ils prennent moins de place dans la benne.

Réemploi



Un objet dont vous n'avez plus d'utilité mais qui peut encore servir ?

Apportez le à la déchèterie intercommunale de Toul et adressez-vous à un(e) agent(e) qui le mettra dans le bungalow de la récup'.





Conditions d'accès

- Badge d'accès obligatoire
- Accès réservé uniquement aux habitant(e)s du territoire
- 18 passages gratuits par an et par foyer (possibilité de passages supplémentaires, contactez la CC2T)
- Hauteur maximum du véhicule : 2,20 mètres (dérogations possibles, contactez la CC2T)



Les agent(e)s de déchèterie sont là pour vous orienter dans le tri de vos déchets. Merci de vous montrer courtois et de respecter leurs consignes.

Obtenir ou renouveler mon badge d'accès

- Demande à faire par le (la) propriétaire du logement
- 1 badge par logement
- 1^{re} dotation gratuite, les suivantes sont facturées
- Formulaire disponible auprès de la CC2T au 03 83 43 23 76 ou en ligne



TOUL

Route départementale 904

ÉTÉ (du 1^{er} avril au 31 octobre)

- lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h30-12h30 et 13h30-18h
- jeudi : 13h30-18h

HIVER (du 2 novembre au 31 mars)

- lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h30-12h30 et 13h30-16h30
- jeudi : 13h30-16h30

Fermeture les jours fériés

FONTENOY-SUR-MOSELLE GONDREVILLE

Route départementale 90

ÉTÉ (du 1^{er} avril au 31 octobre)

- lundi, jeudi et vendredi : 13h30-18h
- mardi : 9h30-12h30
- mercredi et samedi : 9h30-12h30 et 13h30-18h

HIVER (du 2 novembre au 31 mars)

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 13h30-16h30
- mardi : 9h30-12h30
- samedi : 9h30-12h30 et 13h30-16h30

Fermeture les jours fériés

Dès l'alerte canicule de niveau jaune :

adaptation automatique des heures d'ouverture des deux déchèteries 7h30 - 13h30
Avant de vous déplacer, renseignez-vous sur www.terrestouloises.com



Autres déchèteries

ACCÈS SPÉCIFIQUES



→ DÉCHÈTERIE - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS

Zone d'activités "En Prave" - Allain

ACCÈS - particuliers de Gye et de Bicqueley - badge nécessaire

Lundi : 8h-12h

Mercredi : 9h-12h et 13h30-17h30

Jeudi et vendredi : 13h30-17h30

Samedi : 9h-12h et 13h30-17h30

Fermeture les mardis, dimanches et jours fériés.



→ DÉCHÈTERIE - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAD & MOSELLE

Bernécourt

ACCÈS - particuliers d'Ansauville, de Domèvre-en-Haye, de Grosrouvres, de Manonville, de Minorville, de Noviant-aux-Prés et de Tremblecourt
Sur présentation d'un justificatif de domicile

ÉTÉ (du 1^{er} mars au 31 octobre)

→ mercredi et samedi : 9h-12h et 13h-17h30

HIVER (du 1^{er} novembre au 28 février)

→ mercredi et samedi : 9h-12h et 13h-16h30

Déchèteries vertes intercommunales

OUVERTURE
NON-STOP

24/7



Déchets acceptés



À ne pas mettre



cendres chaudes



déchets
alimentaires



matières minérales
(gravats, litières...)

LOCALISATION

DÉCHÈTERIES VERTES :

- **BICQUELEY**, route de Gye
- **BOIS-DE-HAYE**, rue des Sept Lieues
- **DOMGERMAIN**, route de Choley-Ménillot
- **DOMMARTIN-LÈS-TOUL**, rue du Stade
- **FOUG**, RD11 (à côté du stade)
- **PIERRE-LA-TREICHE**, chemin de Viterne

PLATEFORMES DE DÉCHETS VERTS :

- **AINGERAY, AVRAINVILLE, LAGNEY,**
LAY-SAINT-RÉMY, MINORVILLE, SANZEY,
TRONDES, VILLEY-LE-SEC

- Accès réservé aux particuliers
- Hauteur de véhicule limitée à 2,20 mètres.
(2 mètres pour Domgermain)

Le bon réflexe

Pour rappel, brûler ses déchets
verts est interdit et passible d'une
verbalisation.



Déchets dangereux

Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur doivent être déposés en déchèterie ou rapportés en magasin.



ecosystem



Le bon réflexe

Je pense à mes déchets électriques tels que les câbles électriques, les ensembles de luminaires, les chargeurs. Je n'oublie pas les jouets électroniques.

Déchets diffus spécifiques (DDS)



Toxiques, explosifs, corrosifs... Les déchets diffus spécifiques peuvent constituer un risque pour la santé et/ou pour l'environnement. Les restes de ces produits et leurs emballages doivent impérativement être déposés en déchèterie sur le muret.



Déchets acceptés ✓

- **bricolage** : peinture, vernis, lasure, enduit, solvant
- **entretien de véhicule** : antigel, filtre à huile, liquide de dégivrage et de refroidissement
- **produits spéciaux** : déboucheur de canalisations, ammoniacque, soude, acide
- **entretien de piscine** : galets de chlore et désinfectants, produits régulateurs de PH
- **jardinage** : engrais non-organique, anti-mousse, insecticide, herbicide, fongicide
- **chauffage, cheminée et barbecue** : combustible liquide, allume-feu, nettoyant de cheminée
- **outils de peinture**



💡 Le bon réflexe

Si je dépose mes produits dangereux dans un autre emballage que celui d'origine, je n'oublie pas de mentionner le nom du produit sur son contenant.

Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)



Sont concernés : les déchets de soins

(aiguilles, seringues, cathéters...) des patient(e)s en autotraitement (hémophiles, diabétiques...).

→ Contenants disponibles en pharmacie uniquement.

Tous les points de collecte sur www.dastri.fr



Textiles et *petite maroquinerie*



linge de maison,
draps, serviettes



sacs à main, ceintures



chaussures
(liées par paire)



textiles d'habillement



Tous les textiles usagés même abîmés, tachés, déchirés..., mais propres et secs peuvent être placés dans la borne. Ils seront reportés ou recyclés.

Ils doivent être placés dans un petit sac fermé (30 litres).

Info tri

Sur le territoire de la communauté de communes Terres Toulaises :

- plus de 5,5 kg de textiles collectés par an et par habitant(e)
- 55 % du textile collecté retrouve une seconde vie en friperie
- 25 % du textile collecté sert à l'effilochage ou à la fabrication d'isolant Métisse®

Le bon réflexe

Pantalon troué, fermeture cassée, bouton manquant, robe tachée ...
Avant de jeter votre vêtement, avez-vous pensé à le faire réparer ou à le modifier pour allonger sa durée de vie ?

Localisation



Trouver un point d'apport **Re_fashion** près de chez vous :



Encombrants

Collecte à domicile sur appel



Pour qui ?

Les personnes âgées et/ou à mobilité réduite n'ayant pas de voiture.

Quelle quantité ?

2 m³ dans la limite de 2 mètres de longueur

Comment s'inscrire ?

En téléphonant à la communauté de communes Terres Toulouses au 03 83 43 23 76

Quel délai pour un rendez-vous ?

En moyenne 6 semaines, mais cela dépend du nombre de demandes.

Il faut qu'il y ait suffisamment d'inscriptions pour organiser une collecte.

Le prestataire vous recontacte à ce moment pour vous fixer un rendez-vous.

Déchets acceptés ✓

- mobilier en bois et en plastique : table, chaise, étagères, meubles de jardin, fauteuil, canapé, matelas
- déchets électriques et électroniques : appareils électroménagers, réfrigérateur, cumulus, congélateur, cuisinière, four, micro-ondes, aspirateur, téléviseur, écran, ordinateur, imprimante
- matériel médical



Je réduis mes déchets

Le meilleur déchet ? Celui qui n'existe pas !

J'applique la règle des **5R**



Refuser

- J'évite le jetable
- J'investis dans des objets réutilisables



Réduire

- Je répare mes affaires
- Je recouds mes vêtements
- Je réduis le gaspillage alimentaire



Réutiliser

- J'achète, je vends mes affaires d'occasion
- Je donne mes affaires (famille, ami(e)s, voisins, bornes textiles, associations...)



Recycler

- Je trie mes déchets recyclables



Rendre à la terre

- Je composte mes déchets alimentaires et verts
- J'utilise mes déchets verts dans mon jardin (broyage, paillage....)



Couches lavables

- ➞ Proposé gratuitement deux fois par an, l'essai consiste à vous fournir le matériel complet nécessaire pour tester ce mode de change sur votre enfant, à votre domicile, pendant deux mois. Un accompagnement est prévu pour répondre à toutes vos questions et à ajuster le matériel en cas de besoin.

Éducation jeunesse à la prévention et au tri des déchets

- ➞ Interventions auprès des écoles primaires, des collèges et des lycées, des centres de loisirs ; organisation de visites de sites de traitement... En moyenne, 1 300 élèves sont sensibilisé(e)s par an.



Ateliers « zéro déchet »

- ➞ Faire le choix du réutilisable plutôt que du jetable : ateliers de fabrication de cosmétiques maison, de produits ménagers, de sacs à vac, de tawashis... Pour tous vos besoins d'atelier nous restons à votre écoute.

*Une question sur le tri
ou la gestion de vos déchets ?*



Communauté de communes Terres Toulouises

Rue du Mémorial du Génie - 54200 Écrouves

03 83 43 23 76 - contact@terrestouloises.com

www.terrestouloises.com

Ouverture au public:

du lundi au vendredi

8h30-12h00 / 13h30-17h00

Propriétaire, suivez votre production
d'ordures ménagères et votre nombre
de passages en déchèterie.

→ <https://terrestouloises.ecocito.com>